

Publication Examen final de Conseiller/ère financier/ère avec Brevet fédéral

18^{ème} session
3 au 4 et 19 au 20 juin 2024

La Communauté d'intérêt pour la formation dans le domaine financier (IAF) fixe comme suit les conditions de l'examen final de conseiller/ère financier/ère avec Brevet fédéral:

Date et déroulement des examens

Examens écrits 3 au 4 juin 2024
Examens oraux 19 et 20 juin 2024

Épreuves, durée et coefficients:

<i>Épreuve</i>	<i>Mode d'examen</i>	<i>Durée</i>	<i>Coefficient</i>
Thèmes de la planification financière	examen écrit en ligne	90 mn	3
Planification financière pour les ménages privés	examen écrit	240 mn	7
	examen oral	30 mn	

Lors du premier passage de l'examen, le candidat doit obligatoirement passer les deux épreuves en même temps. En cas d'examen de rattrapage, le candidat a le choix entre seulement repasser l'épreuve où il a obtenu une note insuffisante ou repasser l'examen complet. Des informations plus détaillées sur le déroulement des épreuves sont disponibles dans le règlement d'examen ainsi que dans les directives téléchargeables sur le site Internet de l'IAF (www.iaf.ch).

Taxe d'examen

La taxe d'examen s'élève à: CHF 1'000.-
seulement examen partiel « thèmes de la planification financière » CHF 400.-
seulement examen partiel « planification financière pour les ménages privés » CHF 700.-

Adresse et délai d'inscription

L'inscription s'effectue exclusivement online sur le site d'IAF.

Date limite d'inscription : **jeudi 1 février 2024, 14h00** (date et heure de réception de l'inscription en ligne).

Documents d'inscription requis

Lors de votre inscription, veuillez télécharger en pièces jointes les documents suivants:

- un résumé de la formation et des activités professionnelles;
- les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- les copies des certificats de module obtenus ou des attestations d'équivalence correspondantes;
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo;

Vous devrez en outre donner votre numéro **d'assuré AVS** (sur demande du SEFRI)

Renseignements

Pour toute demande d'information, veuillez vous adresser aux bureaux de l'IAF suivants:

Bureau pour la Suisse romande / Ufficio per la Svizzera italiana:
Neuengasse 20, 3011 Berne, tél. 0848 44 22 22, info-romandie@iaf.ch

Geschäftsstelle für die deutsche Schweiz:
Bernstrasse Süd 169, 8048 Zürich, tél. 0848 44 22 33, info@iaf.ch

Examen final de Conseiller/ère financier/ère avec Brevet fédéral

18^{ème} session
3 au 4 et 19 au 20 juin 2024

Informations pour les candidat(e)s

Procédure d'inscription

L'inscription s'effectue exclusivement online sur le site d'IAF. **Le téléchargement des documents figurant sur la publication est indispensable pour valider votre inscription aux examens.**

Après vérification de votre dossier, vous recevrez une confirmation écrite ainsi que la facture pour la taxe d'examen. Le règlement de la taxe doit être effectué sur le compte de l'IAF jusqu'à la date de versement indiquée.

Les candidats ne respectant pas la date limite d'inscription ou de paiement ne seront pas admis à l'examen.

Au plus tard quatorze jours avant le début des examens vous recevrez un courrier écrit dans lequel vous seront précisés l'endroit, la date et l'heure des examens ainsi que les moyens auxiliaires autorisés à emporter ainsi que la liste des experts.

Examens écrits

L'examen écrit concernant l'épreuve «Thèmes de la planification financière» se déroule en règle générale sous forme électronique, avec des questions structurées, de la même manière que pour les examens de module écrits du diplôme de conseiller financier IAF. Les examens ont lieu dans une salle équipée de PC et contrôlée. Les ordinateurs PC ou laptops personnels ne sont pas autorisés.

L'examen écrit de l'épreuve «Planification financière pour les ménages privés» a lieu comme un examen écrit classique et comprend une ou plusieurs études de cas pratiques approfondies.

Préparation aux examens

Les sources d'information suivantes peuvent vous être utiles pour votre préparation:

- Règlement d'examen et directives, téléchargeables sur www.iaf.ch. Vous trouverez dans les directives une définition exacte des objectifs et du contenu de l'examen.
- Les examens écrits et oraux précédents concernant la «Planification financière pour les ménages privés» sont disponibles sur www.iaf.ch
- Les examens en ligne concernant les «Thèmes de la planification financière» sont disponibles sur <https://extranet.iaf.ch/fr/series-zero/connexion>.

Veillez noter que les déclarations des professeurs sur ce qui est important ou pas pour l'examen ne revêtent aucun caractère obligatoire. Seuls le règlement et les directives de l'examen sont juridiquement contraignants.

Pour toute question d'ordre organisationnel, veuillez vous adresser aux bureaux de l'IAF mentionnés.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne préparation et réussite à vos examens.